

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03072

Numéro SIREN : 451 026 587

Nom ou dénomination : PERETTI BONNET Associés

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 12265

SAS PERETTI-BONNET Associés
Société par actions simplifiée
Capital de 150 000 Euros
Siège social : 20 allées Turcat Méry
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 451 026 587

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 MAI 2021**

L'an 2021,

Le 11 mai 2021

A 14 heures 30,

Les associés de la société **PERETTI-BONNET Associés** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 20 allées Turcat Méry - 13008 MARSEILLE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 30 avril 2021 à chaque associé.

Sont présentes :

Société ARCOA, propriétaire de	750 actions
Représentée par M. Dominique PERETTI	

Société ALTAIS MANAGEMENT, propriétaire de	750 actions
Représentée par Mme. Anaïs BONNET	-----

Total	1 500 actions
--------------	----------------------

Seules actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Anaïs BONNET, directeur général.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

13

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associées donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des documents a bien été respectée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur général de la Société Monsieur Antoine BOURICHA demeurant 10 rue St Hermentaire - 13008 MARSEILLE

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions. Il n'aura qu'un rôle d'auxiliaire du Président auquel il restera subordonné.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La rémunération du directeur général sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale.

Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Antoine BOURICHA remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Anaïs BONNET
Président de séance



Société ARCOA
Représentée par Dominique PERETTI

Société ALTAIS
Représentée par Anaïs BONNET



Antoine BOURICHA

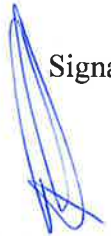
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »

Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général



SAS PERETTI-BONNET Associés
Société par actions simplifiée
Capital de 150 000 Euros
Siège social : 20 allées Turcat Méry
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 451 026 587

FEUILLE DE PRESENCE
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 MAI 2021

Nom, prénoms, ou dénomination des associés	Nombre d'actions	% de détention des droits de vote	Signatures
Société ARCOA, Représentée par M. Dominique PERETTI	750	50%	
Société ALTAIS MANAGEMENT, Représentée par Mme. Anaïs BONNET	750	50%	
Total	1500	100%	